

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 21 octobre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 15 octobre 2024 s'est réuni le Lundi 21 octobre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, PERALI Valérie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FIGUES Fatima, BLANCHARD Stéphane, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, FRANCIS Stéphane.

Pouvoirs : de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de BLANCHARD Stéphane à NOSMAS Karen, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de ROQUES Loréline à CARDOIT Patrick, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie.

H.20

**Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique du projet
« Bien être à l'école » présenté par l'école élémentaire Edouard Herriot.**

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons - l'ensemble » lancée par le Conseil national de la refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques peuvent le cas échéant bénéficier d'un soutien financier.

L'école Edouard Herriot a présenté le projet « Bien être à l'école » destiné à renforcer la réussite des élèves. Une partie du temps scolaire est aménagée en banalisant un après-midi par semaine et en mixant les élèves du CP au CM2.

Les élèves suivent quatre parcours différents encadrés en fonction par les enseignants, les animateurs CLAE, les AESH et d'autres intervenants adultes (bénévoles, intervenants extérieurs).

Ce projet a été retenu par la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par la rectrice d'Académie. Il fait l'objet d'un soutien financier accordé à la Ville de Marmande de 905.70€ versée selon le calendrier suivant :

-2024 : 305.70 €

-2025 : 300 €

-2026 : 300 €

A ce titre Il est nécessaire pour cela de signer une convention.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'approuver la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Académie de Bordeaux et la Ville de Marmande
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous les documents qui y sont relatifs.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31
Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 21 octobre 2024

La secrétaire de séance
Maud CARUHEL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24.10.2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 24.10.2024.

La Secrétaire de séance
Maud CARUHEL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

